

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2017

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames MAITREJEAN, DUMETIER, GLISZCYNski et MISCHLER
Messieurs DUBOZ, CUINET, GUTRIN, MORINIERE, PIERRECy.

Excusés : Messieurs Alain REYMOND, Franck MICHEL et Stéphane LUX

Excusés ayant

donné pouvoir : M. NOEL pouvoir à M. WERMEILLE
M. VUILLET pouvoir à M. MORINIERE

Date de la convocation : 31/10/2017

Madame Véronique MISCHLER est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 AOUT 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Recensement 2018 : Création de deux postes d'agents recenseur

Du 18 janvier au 17 février 2018, aura lieu l'enquête de recensement de la population, la commune étant divisée en deux districts, deux agents recenseurs doivent être recrutés.

Aucune candidature n'ayant été réceptionnée suite à l'appel à candidature publié dans le dernier CIZE – INFO, la commune a donc sollicité les deux agents recenseurs du dernier recensement de 2013, qui ont accepté de participer à cette nouvelle enquête.

La commune percevra pour réaliser les opérations de recensement une dotation forfaitaire de 1 519 €, dotation permettant de rémunérer les agents recrutés.

Le conseil municipal approuve la création de deux postes d'agent recenseurs.

2- Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la fusion des communautés de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura et Plateau de Nozeroy au 1^{er} janvier 2017.

Après présentation du rapport et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

3- Modification de statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles compétences transférées à la Communauté de Communes :

- Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Aménagement numérique

Ces nouvelles compétences nécessitent de délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts.

4- Approbation de la participation de la commune pour le financement des travaux d'investissement réalisés à l'Ecole de Cize

Dans sa séance du 30 juin 2015, le Conseil Communautaire approuvait le programme de réhabilitation et l'extension du groupe scolaire de Cize, afin d'accueillir les élèves de l'école primaire de Ney.

Le 24 janvier 2017, le Conseil Communautaire validait le plan de financement pour un montant total de 1 560 000.00 €.

Conformément au principe de financement de ce type d'investissement, le montant des fonds de concours à verser par les communes est le suivant :

	Population	Fonds de concours	Acompte 2017	Acompte 2018
CIZE	795	224 229.35	112 114.68	112 114.68
NEY	595	167 819.45	83 909.73	83 909.73
TOTAL	1 390	392 048.80		

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte le plan de financement des travaux et le versement à la Communauté de Communes du fonds de concours d'un montant total de 224 229.35 € soit 112 114.68 € versés sur les exercices comptables 2017 et 2018.

5- Vente de terrain lot n° 5 Lotissement « Sous le Crêt »

Réservation d'une 11^{ème} parcelle sur le lotissement « Sous le Crêt », parcelle n° 5 d'une superficie de 1 211 m² cadastré section AA n° 271 d'un montant de 47 229 € HT.
Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

6- Décisions modificatives n° 5- Budget principal

Monsieur le Maire explique que pour régulariser les opérations relatives à la participation au coût du service ADS, les mouvements de crédits suivants sont nécessaires :

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 62876	Remb au GFP de rattachement		2 500.00 €
TOTAL D 011	Charges à caractère général		2 500.00 €
D 739211	Attributions de compensation	2 500.00 €	
TOTAL D014	Atténuations de produits	2 500.00 €	

Le conseil municipal approuve la décision modificative.

7- Décisions modificatives n° 6 –Budget Principal

Monsieur le Maire informe le conseil des mouvements de crédits à réaliser pour permettre le mandatement de l'étude géotechnique réalisée par le cabinet B3G2, en vue de la création d'une route forestière.

Compte	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031	Frais d'études		2 825.00 €
TOTAL D 20	Immobilisations incorporelles		2 825.00 €
D 2151	Réseaux de voirie	2 825.00 €	
TOTAL D21	Immobilisations corporelles	2 825.00 €	

Le Conseil municipal approuve la décision modificative.

III- DOSSIERS EN COURS

Demande d'achat de terrain parcelle N° AC8 pour création de sortie sur Chemin de la Forge

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme est en cours afin de savoir si cette parcelle est constructible. En cas de réponse positive, un chemin serait créé avec une participation de chaque propriétaire concerné.

Développement très Haut Débit

Monsieur le Maire informe que le développement du très haut débit est en cours et les travaux devraient se réaliser dès 2018.

Création d'un 4^{ème} logement sur le projet de réhabilitation du bâtiment mairie

Suite à la demande des élus le cabinet SICA a présenté le coût estimatif de la création d'un 4^{ème} logement et d'un appartement accessible handicapé.

ESTIMATION DES TRAVAUX	<u>Logement 3 T1 BIS 60m²</u>	<u>Accessibilité logement rez-de chaussée</u>	<u>Logement 4</u>
Gros œuvre	25 412.55 €	36 807.03 €	5 855.00 €
Charpente couverture	9 669.33 €		
Menuiseries extérieures	4 559.00 €	1 950.00 €	2 185.00 €
Menuiseries intérieures	9 238.00 €		
Plâtrerie peinture	32 025.00 €		
Plomberie sanitaire chauffage	8 000.00 €		
Electricité	5 500.00 €		
Carrelage Faiences	2 306.00 €	378.00 €	
Sols Souples	2 472.00 €		
TOTAL	99 181.88 €	39 485.03 €	8 040.00 €

SOIT 146 707.00 €

Rachat de bâtiment sur la Zone Artisanale

Monsieur le Maire informe qu'une demande de rachat du bâtiment de Monsieur ES SOUABNI situé sur la zone artisanale « Fin du Chêne » a été formulée, un avis du Conseil Municipal sera nécessaire pour une demande de dérogation aux distances prévues dans la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nathalie BOTTAGISI a présenté sa démission prenant effet aux vacances scolaires de Noël, Le Conseil Municipal remercie Mme BOTTAGISI pour son travail accompli auprès des enfants.
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec le DDT pour évoquer les possibilités d'améliorer la sécurité de la Route Départementale devant le groupe scolaire.
- Monsieur MORINIERE demande si la commune perçoit des droits de chasse découlant de la location de parcelles communales aux associations de chasse. La réponse sera apportée lors du prochain conseil.
- Il a été demandé si le repas des personnes âgées serait organisé en décembre comme les années précédentes ou reporté en janvier en même temps que les vœux. En cas de report, Monsieur PIERRECY et Mme DUMETIER proposent de l'organiser dans une salle polyvalente, permettant ainsi d'inviter en fin de journée toute la population pour la présentation des vœux. Monsieur le Maire soulève le problème de la capacité d'accueil, la réflexion sera poursuivie.

- Messieurs PIERRECY et MORINIERE demandent si la pose du panneau sur la réserve incendie, la barrière sur la place à bois et l'installation de panneaux d'affichage sont réalisés. Monsieur Alain DUBOZ précise que ces travaux n'ont pas été encore effectués.

- Madame DUMETIER signale que l'entretien de la noue du lotissement « Sous le Crêt » est à faire. Par ailleurs Madame DUMETIER informe qu'elle ne souhaite plus faire partie de la commission de fleurissement.

- Monsieur le maire informe que des travaux de création du réseau d'eau sur le chantier de la nouvelle école doivent commencer la semaine prochaine, de ce fait M. PIERRECY précise que d'autres arbres devraient être coupés par l'agent communal. A ce titre une réunion est programmée lundi 13 novembre à 13h30 avec le Maire et les adjoints.

Cize, le 10 novembre 2017

Le Maire,

Philippe WERMEILLE